



## Déclaration liminaire

### CHSCT

séance du 21 janvier 2020

représentante : Isabelle Lahlou

Monsieur le directeur,

Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT,

La loi de transformation de la fonction publique prévoit la fusion du comité technique et du CHSCT dans le futur comité social d'administration. Or, le CHSCT est une instance précieuse qui montre son caractère vital dans ces périodes de grande souffrance au travail : le Sgen-CFDT tient à réaffirmer son attachement à cette structure.

De fait, **les conditions de travail des personnels et leur ressenti se dégradent**, depuis les directions, les services administratifs et d'intendance, l'encadrement, les enseignants jusqu'aux services centraux de l'AEFE.

Dans les établissements, l'enchaînement des réformes successives, insuffisamment préparées, les incertitudes sur les modalités d'examen, l'augmentation incessante de la charge de travail rendent les **missions difficilement réalisables par tout être humain normalement constitué**. À cela, s'ajoutent la gestion d'un public de plus en plus compliqué et hétérogène, une frontière entre vie privée et vie professionnelle ténue voire illusoire, des formations qui bien que présentes ne sauraient satisfaire des besoins exponentiels.

Dans les services centraux, la réorganisation des services : nouvel organigramme et nouvelles missions est menée de telle façon qu'elle génère chez les agent-es, beaucoup trop de stress et met en danger la santé de nombre d'entre eux. Elle manque de transparence et ne résulte pas d'un dialogue social de qualité. Le Sgen-CFDT redit dans cette instance que cette façon de procéder à l'AEFE est très mal vécue par les personnels et crée un climat anxigène. Il demande l'activation d'un groupe de travail sur les risques psychosociaux.

On le voit, partout les **risques psycho sociaux augmentent**.

Outre la pression psychologique, les **conditions matérielles de travail** sur certains sites sont inacceptables : dégâts des eaux à répétition, température trop faible dans les bureaux ou les salles de classe, environnement de travail contaminé par les fuites d'eaux usées, niveau d'éclairage source de fatigue. Or, les conditions matérielles de travail impactent grandement la qualité de vie au travail. L'employeur doit permettre aux personnels de disposer des moyens nécessaires pour bien vivre leur travail. L'aménagement des espaces doit se faire en concertation avec les agent-es.

Dans ces conditions, le **dialogue social** doit reprendre tout son sens, soit prendre en compte les préoccupations des personnels, en promouvant une organisation respectueuse de leur santé et génératrice de bien-être au travail.

L'ambition de l'AEFE, que nous saluons, d'obtenir le label AFNOR égalité professionnelle favorise une dynamique visant à supprimer les discriminations entre les hommes et les femmes qui va dans le bon sens.

Toutefois le dialogue social sur la qualité de vie au travail et le bien être paraît n'en être encore qu'à ses balbutiements et mériterait une politique fortement volontariste : en ce domaine, il y a urgence.

La prévention constitue une pierre angulaire de la santé. L'AEFE se doit de susciter une prise de conscience de l'importance de cette prévention, d'inciter tous les établissements à faire vivre les documents et registres obligatoires, d'accorder du temps aux agents de prévention pour remplir leurs missions, de donner les moyens à la communauté de s'approprier les outils pour évaluer les risques afin d'être en mesure de s'en prémunir et d'éviter l'irréparable.

Le **Sgen-CFDT insiste pour qu'une politique de prévention des risques** soit réellement mise en œuvre partout dans le monde et que la **charge de travail individuelle** soit rendue plus soutenable.